

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 8 mai 2017.

RÉSOLUTION

2017-105

TOURISME

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE
ET ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de l'Association touristique régionale de la Gaspésie (l'ATR);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la facture pour la cotisation annuelle, au montant de 1 365,40 \$ (plus les taxes applicables), pour le renouvellement de son adhésion à l'ATR;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'ATR a également transmis à la Ville un avis de convocation à son assemblée générale annuelle le 26 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit y déléguer une personne pour la représenter et voter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission renouvelle l'adhésion de la Ville à l'Association touristique régionale de la Gaspésie pour l'année 2017-2018 et autorise le paiement de la cotisation afférente, soit 1 365,40 \$ (plus les taxes applicables);

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02.622.00.494 (cotisation ATR).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission autorise et nomme le maire suppléant, M. Magella Warren, pour représenter la Ville lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra à l'Hôtel & cie, à Sainte-Anne-des-Monts, le vendredi 26 mai 2017.

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire